

# DOSSIER

L'interopérabilité dans  
le cadre des opérations  
conjointes



Juillet 2006



# L'interopérabilité dans le cadre des opérations conjointes

---

Une Alliance de 26 pays ne peut travailler de façon efficace dans le cadre d'opérations conjointes que si des dispositions ont été mises en place pour que la coopération soit harmonieuse. Depuis sa création en 1949, l'OTAN développe cette capacité, connue sous le nom d'interopérabilité. L'aptitude des forces armées de l'OTAN à travailler ensemble est encore plus importante depuis que l'Alliance entreprend des opérations expéditionnaires hors zone.

L'interopérabilité est l'aptitude d'organisations militaires différentes à mener des opérations conjointes. La différence peut se situer au niveau des nationalités, des armes (forces terrestres, aériennes, navales), ou des deux.

L'interopérabilité permet à des forces, des unités ou des systèmes de travailler ensemble. Elle exige d'eux qu'ils partagent une doctrine et des procédures communes, ainsi que leur infrastructure et leurs bases respectives, et qu'ils soient en mesure de communiquer les uns avec les autres. Dans une Alliance de 26 membres, elle contribue à réduire les doubles emplois, permet la mise en commun des ressources, et crée même des synergies entre les membres.

L'interopérabilité n'exige pas nécessairement que les matériels militaires soient communs. Ce qui importe, c'est que ces matériels puissent partager des installations communes et communiquer avec d'autres types de matériels.

Les forces armées des pays de l'OTAN sont parvenues à l'interopérabilité grâce aux activités de planification et de formation, ainsi qu'aux exercices menés conjointement pendant des décennies, lors de la Guerre froide. Plus récemment, les membres de l'Alliance ont mis l'interopérabilité en pratique et ils en ont poursuivi le développement dans le cadre des opérations conjointes menées dans les Balkans et en Afghanistan. Ces opérations ont aidé les membres du Partenariat pour la paix, le programme OTAN de coopération militaire avec les pays de l'ex-Pacte de Varsovie, et les membres de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe à développer l'interopérabilité avec l'Alliance, à laquelle certains d'entre eux se sont finalement joints, ou pourraient se joindre à l'avenir.

## Le politique de normalisation de l'OTAN

---

L'apparition de nouvelles menaces et les mesures prises par l'OTAN pour adapter ses capacités en conséquence ont modifié les besoins opérationnels des forces armées. Ces modifications ont sensiblement accru l'importance de l'interopérabilité en ce qui concerne le matériel, la doctrine, la tactique, la formation, la communication, ainsi que bon nombre d'autres domaines pour lesquels l'interopérabilité des forces armées et des systèmes qui les soutiennent joue un rôle majeur. L'objectif de la normalisation est d'atteindre le niveau d'interopérabilité minimal requis dans l'ensemble de ces domaines.

La normalisation apporte une contribution essentielle à l'efficacité opérationnelle combinée des forces armées de l'Alliance et permet de mieux exploiter les ressources économiques. De larges efforts sont déployés pour améliorer la coopération et éliminer les doubles emplois dans la recherche, le développement, la production, l'acquisition et le soutien logistique des systèmes de défense, essentiellement par la promulgation d'accords de normalisation (*STANAG*). La mise en application de *STANAG* aide les pays à atteindre les niveaux d'interopérabilité requis et à mieux accomplir leurs tâches communes en matière de stratégie, d'opérations et de tactique, à comprendre et à exécuter les procédures de commandement et à utiliser les techniques, le matériel et les équipements de manière plus efficace.

L'Organisation OTAN de normalisation (*NSO*) est la principale instance chargée de l'élaboration de la politique de normalisation. La *NSO* a pour objectif de faire de la normalisation une partie intégrante des activités de planification de l'Alliance et elle joue un rôle de coordination entre les organismes OTAN de haut niveau qui examinent les besoins dans ce domaine. La *NSO* est composée du Comité OTAN de normalisation, du Groupe exécutif OTAN pour la normalisation et de l'Agence OTAN de normalisation (*AON*).

Le rôle de la *NSO* consiste à améliorer l'interopérabilité en vue de renforcer la capacité des forces de l'Alliance à s'entraîner, à s'exercer et à opérer efficacement ensemble mais aussi avec les forces des pays partenaires et des pays n'appartenant pas à l'OTAN, pour exécuter les tâches qui leur ont été confiées. À cet effet, elle met en place, elle harmonise et elle coordonne le travail de normalisation à l'échelle de l'Alliance et elle soutient les activités dans ce domaine. Elle agit aussi au nom du Comité militaire de l'OTAN pour la définition, la coordination et l'analyse des questions de normalisation opérationnelle.

Les autorités des pays et de l'OTAN sont encouragées à développer, approuver et appliquer des concepts, des doctrines, des procédures et des plans qui permettent d'atteindre et de préserver l'interopérabilité. Il faut, à cet égard, définir les niveaux de compatibilité, d'interchangeabilité ou d'identité nécessaires en ce qui concerne les opérations, les procédures, le matériel, les techniques et les tâches administratives.



## Accords de normalisation

---

Les *STANAG* énoncent les processus, les procédures et les conditions applicables aux procédures ou aux matériels militaires ou techniques communs des pays membres de l'OTAN. Ils stipulent les procédures opérationnelles et administratives communes et les moyens logistiques communs à mettre en œuvre afin que les forces armées d'un pays membre de l'Alliance puissent faire appel au soutien et aux moyens des forces armées d'un autre pays.

Les divers membres de l'Alliance ratifient les *STANAG* et les mettent en œuvre au sein de leurs propres forces armées. Les *STANAG* sont diffusés en anglais et en français par l'Agence OTAN de normalisation. Il existe des centaines de *STANAG* couvrant des sujets très divers allant des compétences linguistiques à la commande des véhicules aériens sans pilote (*UAV*).

Les premiers *STANAG* énonçaient des normes communes pour les niveaux de compétence linguistique en anglais et en français. L'anglais est la «lingua franca» dans le domaine militaire à l'OTAN, et c'est l'une des deux langues officielles de l'Alliance, aux côtés du français. L'interopérabilité a pour condition préalable l'aptitude à communiquer dans une langue commune.

Le ravitaillement en carburant comptait parmi les domaines clés dans lesquels des efforts de normalisation étaient nécessaires. Cette tâche paraît simple, mais il existe des dizaines de *STANAG* couvrant divers aspects de la question, en fonction du véhicule ou de l'aéronef concerné et selon l'endroit où le ravitaillement doit avoir lieu, c'est-à-dire à terre, à la mer ou en vol (voir encadré ci-après). Il existe aussi différents types de carburant. Les *STANAG* portant sur les carburants établissent donc les normes applicables au ravitaillement sur les aérodromes et dans les ports, au stockage ainsi qu'aux différents types de carburants et de lubrifiants, de filtres et de bouchons de réservoir.

Un autre accord de normalisation, le *STANAG 4586*, définit les spécifications d'une station au sol commune pour les véhicules aériens sans pilote (*UAV*) utilisés par les forces de l'OTAN. L'application de l'accord permettra de rassembler et de mettre en commun les informations fournies par les *UAV* de différents pays au moyen de stations au sol communes. Dès lors, les commandants de l'OTAN et des pays pourront exercer un contrôle sensiblement renforcé sur l'utilisation des *UAV* dans les opérations militaires.

Ce document de 250 pages mentionne cinq niveaux d'interopérabilité :

- transfert des données filtrées des *UAV* à des tiers ;
- transfert direct des données réelles reçues des *UAV* par l'intermédiaire d'une station au sol à destination d'un système de commandement éloigné ;
- commande des systèmes embarqués par les commandants depuis le système de commandement ;
- commande en vol par le système de commandement ;
- commande complète du vol par le système de commandement, décollage et atterrissage compris.



## Le ravitaillement en vol

Il y a deux types de méthodes de ravitaillement en vol : avec perche et récepteur ou avec sonde et cône de ravitaillement. Une perche est un tuyau long, rigide et creux, prolongé par une extension télescopique, muni à son extrémité de petites ailettes en forme de V et qui peut s'insérer dans le récepteur de l'aéronef ravitaillé. Le cône de ravitaillement est un panier attaché à l'extrémité d'un tuyau qui se connecte à une sonde, récepteur placé d'ordinaire dans le nez de l'aéronef ravitaillé.

Les méthodes de ravitaillement en vol varient même au sein des diverses forces aériennes. Les forces aériennes des États-Unis utilisent le système de la perche, alors que leurs forces navales et leur corps des Marines utilisent le système du cône de ravitaillement et de la sonde, ce qui est aussi le cas d'autres pays de l'OTAN. Ceci signifie par exemple que les avions ravitailleurs des forces aériennes royales du Royaume-Uni peuvent ravitailler les aéronefs des forces navales des États-Unis. Pour

que l'interopérabilité soit totale au niveau des pays comme au niveau de l'OTAN, il faut que les avions ravitailleurs puissent assurer le ravitaillement au moyen de ces deux types de méthodes.

Le ravitaillement en vol compte parmi les activités auxquelles le Conseil OTAN-Russie (COR) s'intéresse. Le Groupe de travail ad hoc du COR sur la logistique prépare actuellement un exercice de ravitaillement en vol.



## Les forces multinationales

---

Les forces multinationales de l'OTAN, composées d'unités de plusieurs pays, constituent une démonstration pratique de l'interopérabilité. C'est la Force mobile du Commandement allié en Europe (Terre) – *AMF(L)* – créée en 1960, qui a été la première force de ce type mise sur pied par l'OTAN.

À l'origine, l'*AMF(L)* a été créée au moyen de forces mises à disposition par quatre pays, l'Allemagne, la Belgique, les États-Unis et le Royaume-Uni. En 1999, 19 pays lui fournissaient des forces. L'*AMF(L)* a été dissoute en 2002 et ses capacités ont été remplacées par celles des quartiers généraux terrestres de forces à haut niveau de préparation (*HRF*) aptes à commander des missions de réaction rapide d'une taille allant de celle de l'*AMF(L)* à celle, beaucoup plus grande, d'un corps d'armée multinational.

L'*AMF(L)* avait un équivalent pour les forces aériennes constitué d'aéronefs fournis par plusieurs pays de l'Alliance. En 1967, l'OTAN a créé la première de plusieurs forces navales multinationales, la Force navale permanente de l'Atlantique (*STANAVFORLANT*), composée de navires de différents membres de l'Alliance, puis la Force navale permanente de la Méditerranée et les Forces de lutte contre les mines des régions Nord et Sud.

Ces forces terrestres, aériennes et navales multinationales étaient constituées de bataillons, de compagnies, d'escadrons et de navires nationaux. Ce n'est qu'avec la création en 1980 de la Force aéroportée de détection lointaine de l'OTAN que les personnels militaires de différents pays membres de l'Alliance ont été intégrés au sein d'une même unité militaire, jusqu'au niveau de l'individu. Les escadrons du système aéroporté de détection et de contrôle (*AWACS*) de l'élément *E3A*, qui font maintenant partie de la Force aéroportée de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN, comportent des équipages internationaux intégrés représentant douze pays : l'Allemagne, la Belgique, le Canada, l'Espagne, les États-Unis, le Danemark, la Grèce, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal et la Turquie. Ils seront rejoints par la Hongrie, dernier pays qui se soit associé au programme *AWACS* de l'OTAN.

La Force de réaction de l'OTAN (*NRF*) rassemble des forces terrestres, aériennes et navales, ainsi que des forces spéciales (voir encadré). Non seulement ces divers éléments sont des éléments multinationaux, puisque plusieurs pays fournissent des forces aptes à travailler ensemble, mais ils sont aussi interopérables.

La *NRF* est appuyée par une autre force multinationale, le Bataillon OTAN multinational de défense contre les armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (voir encadré). L'Alliance envisage de mettre en place plusieurs unités multinationales spécialisées dans d'autres domaines, comme celui de la neutralisation des explosifs et des munitions.



## Force de réaction interarmées multinationale de l'OTAN

---

La Force de réaction de l'OTAN (*NRF*) est une force multinationale déployable rapidement, composée d'éléments terrestres, navals et aériens, ainsi que d'un élément de forces spéciales. Elle disposera, lorsqu'elle aura atteint sa pleine capacité opérationnelle, en octobre 2006, d'un effectif de l'ordre de 24 000 hommes et femmes ; elle pourra se déployer sur préavis de cinq jours et assurer son propre soutien pour des opérations pendant 30 jours, et davantage avec réapprovisionnement.

La *NRF* pourra être déployée partout dans le monde, sur décision du Conseil de l'Atlantique Nord. La gamme des missions possibles s'étend des opérations d'évacuation des non-combattants à des opérations de combat. Outre les missions d'évacuation, elle pourra effectuer des missions humanitaires et de réponse aux crises, notamment des opérations de maintien de la paix, de lutte contre le terrorisme et d'embargo.

Selon le Secrétaire général de l'OTAN, M. Jaap de Hoop Scheffer, « la *NRF* ne sera pas simplement une force de réaction rapide très performante, capable d'être déployée en conditions opérationnelles partout où cela sera nécessaire ; elle servira également de catalyseur pour l'amélioration permanente des forces alliées et pour le maintien de l'interopérabilité de part et d'autre de l'Atlantique ».

Lorsqu'elle sera pleinement opérationnelle, la *NRF* comportera un élément terrestre de la taille d'une brigade comportant plusieurs milliers d'hommes et de femmes doté d'une capacité d'entrée en force, une force opérationnelle navale composée d'un groupe tactique avec porte-aéronefs, d'un groupe opérationnel amphibie et d'un groupe d'action en surface, une composante aérienne qui sera capable d'effectuer 200 sorties de combat par jour, et une composante de forces spéciales.

Les missions de la Force de réaction de l'OTAN, dont le principe est d'être la « première force sur le terrain et la première force à quitter le terrain », sont multiples :

- agir en tant que force autonome pour des opérations relevant de l'article 5 (défense collective) et des opérations de réponse aux crises hors article 5, telles que des opérations d'évacuation, de gestion des conséquences d'une catastrophe (notamment des incidents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires), d'appui dans une situation de crise humanitaire et de lutte contre le terrorisme ;
- être la force d'entrée initiale facilitant l'arrivée de forces de remplacement plus importantes ;
- montrer la détermination de l'OTAN et sa solidarité en vue d'éviter les crises (opérations de réaction rapide à l'appui de la diplomatie selon les besoins).

Les capacités d'appui tactique et de soutien logistique du combat feront partie intégrante de la *NRF*. Il s'agit notamment d'unités de défense contre les agents nucléaires, biologiques et chimiques et d'unités médicales, ainsi que d'unités aériennes et navales de soutien, d'éléments de logistique, de télécommunications et de renseignement, et de tous les autres éléments requis pour en faire une force de combat crédible et performante.

Des éléments de la *NRF* ont déjà été déployés. Une unité multinationale de forces spéciales a aidé à protéger les Jeux olympiques d'été et les Jeux paralympiques qui se sont déroulés à Athènes (Grèce) en 2004. Un bataillon italien assigné à la *NRF* a été déployé à l'appui de l'élection présidentielle afghane de septembre 2004.

Des éléments de la *NRF* ont été envoyés au Pakistan, suite au tremblement de terre qui a frappé le pays en octobre 2005, afin de contribuer à l'effort de reconstruction. Ces éléments comprenaient un bataillon du génie comprenant des compagnies espagnoles et polonaises de génie léger, une compagnie italienne de génie lourd dotée de matériel de construction lourd et un escadron de génie britannique, ainsi qu'une unité médicale multinationale dirigée par les Pays-Bas et quatre équipes de purification d'eau, trois lituaniennes et une espagnole.



## Bataillon multinational de défense contre les armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN)

Le Bataillon multinational de défense contre les armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) a pour mission de réagir à l'utilisation d'armes de destruction massive et de gérer les conséquences d'une telle utilisation et de la dissémination d'agents CBRN, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone de responsabilité de l'OTAN. En conditions normales, il opérera avec la Force de réaction de l'OTAN, mais pourrait aussi être affecté à d'autres

tâches, y compris fournir une aide aux autorités civiles des pays membres.

Le bataillon de défense CBRN a atteint sa capacité opérationnelle initiale en décembre 2003. Entre décembre 2003 et décembre 2004, treize pays membres de l'Alliance ont fourni des forces pour la première rotation du bataillon, conduite par la République tchèque et comportant la Belgique, le Canada, l'Espagne, les États-Unis, la Hongrie, l'Italie, la Norvège, la Pologne, le

Portugal, la Roumanie, le Royaume-Uni et la Turquie. D'autres rotations de douze mois ont suivi avec la participation d'autres pays. L'Allemagne a dirigé la rotation annuelle de 2005 et l'Espagne dirige depuis celle de 2006.

L'OTAN a fourni une aide CBRN au Gouvernement grec pendant les Jeux olympiques et paralympiques de 2004. Elle a notamment déployé un élément du bataillon de défense CBRN à Halkida.



## Mener des opérations avec les Partenaires

L'interopérabilité est un aspect important des divers partenariats de l'OTAN. La principale fonction du Partenariat pour la paix (PPP) est d'accroître la capacité des participants à agir de concert. Le programme aide les pays partenaires à se préparer à mener des opérations conjointes avec les forces de l'OTAN.

L'un des objectifs des relations OTAN-Russie est de promouvoir l'interopérabilité. Le Conseil OTAN-Russie (COR) a lancé un programme de développement de l'interopérabilité des forces de l'OTAN et de celles de la Russie. Il y a des possibilités de coopération dans ce domaine sur les plans de la formation et des exercices, de la logistique et de la recherche et du sauvetage en mer. Un accord-cadre sur la coopération dans le domaine de la recherche et du sauvetage en mer a été signé en février 2003.

Une initiative conjointe OTAN-Russie sur la défense contre les missiles de théâtre (*TMD*) vise à créer les conditions nécessaires permettant à la Russie et à l'OTAN de conduire des opérations conjointes dans le domaine de la *TMD* afin de protéger les forces déployées. Cette initiative a notamment permis au Groupe de travail ad hoc du COR sur la *TMD* de réaliser une étude visant à établir des concepts d'interopérabilité et à élaborer une série d'exercices destinés à mettre à l'essai et à valider des tactiques et des procédures conjointes. Comme il est vital de communiquer et de se comprendre clairement, les activités OTAN-Russie dans ce domaine ont commencé par l'établissement d'un glossaire commun.

L'un des buts du Dialogue méditerranéen renforcé et de l'Initiative de coopération d'Istanbul est de promouvoir la coopération entre militaires afin de parvenir à l'interopérabilité grâce à la participation à certains exercices militaires et à des activités connexes de formation et d'entraînement susceptibles d'améliorer l'aptitude des forces des pays partenaires méditerranéens à opérer avec celles de l'Alliance et donc à contribuer à des opérations dirigées par l'OTAN. Ces opérations pourraient notamment être des opérations de réponse aux crises comme les opérations de secours en cas de catastrophe, de secours humanitaire, de recherche et de sauvetage et de soutien de la paix.

La promotion de l'interopérabilité avec les Partenaires a été accélérée par les opérations que l'OTAN mène dans les Balkans et en Afghanistan.

Les Partenaires ont apporté une importante contribution à la Force de mise en oeuvre (*IFOR*) et à la Force de stabilisation (*SFOR*) en Bosnie-Herzégovine de décembre 1995 à décembre 2004. Des brigades américaines et russes ont collaboré au sein de la Division multinationale (Nord), notamment en effectuant des patrouilles conjointes. Le commandement de la brigade des pays nordiques et de la Pologne de cette division, comportant des membres du PPP, à savoir la Finlande, la Suède et la Pologne (avant que cette dernière ne devienne membre de l'OTAN), a alterné entre des généraux danois, suédois et polonais. L'Égypte, la Jordanie et le Maroc, qui participent au Dialogue méditerranéen, ont fourni des troupes de maintien de la paix à l'*IFOR* et à la *SFOR*.

Les Partenaires continuent d'apporter des contributions à la Force de paix au Kosovo dirigée par l'OTAN. Les Émirats arabes unis, qui ont été invités à se joindre à l'Initiative de coopération d'Istanbul (ICI), ont travaillé étroitement avec le contingent français de la *KFOR*. Il s'agissait du premier déploiement des deux pays, qui ont opéré conjointement en utilisant le nouveau char de bataille français.

Les Partenaires ont aussi apporté des contributions à la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) que l'OTAN dirige en Afghanistan. Outre les membres du Partenariat pour la paix, l'Australie et la Nouvelle Zélande y participent également.





**Division Diplomatie publique de l'OTAN**

1110 Bruxelles  
Belgique

[natodoc@hq.nato.int](mailto:natodoc@hq.nato.int)  
[www.otan.nato.int](http://www.otan.nato.int)

BGR2-INTEROP-FRE-0706  
© OTAN 2006